

Le 11 juin 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 11 juin 2019 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2019-06-081 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 juin 2019 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2019-06-082 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 juin 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
7	ADMINISTRATION

Le 11 juin 2019

7.1	GREFFE
7.1.1	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 657 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME NUMÉRO 600 - (RMH 110-2019)
7.1.2	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 637-4 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT - RMH 330
7.1.3	AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 656 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO 636 - (RMH 450-2019)
7.1.4	PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	TAXE SPÉCIALE D'EAU - PISCINE / MATRICULE 6527 97 9100 / REMBOURSEMENT
7.3	RESSOURCES HUMAINES
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2019-06-083 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019 sans modification.

ADOPTÉE

2019-06-084 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 28 MAI 2019

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2019 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2019-06-085 6.1 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, M. Michel Bourdeau, fait rapport aux citoyens de Terrasse-Vaudreuil des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés Goudreau Poirier inc.

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

ET QUE le rapport du maire soit diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

ADOPTÉE

2019-06-086 7.1.1 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 657 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME NUMÉRO 600 - (RMH 110-2019)

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 657 intitulé :

« Règlement sur les systèmes d'alarme – RMH 110 ».

ADOPTÉE

2019-06-087 7.1.2 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 637-4 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT - RMH 330

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 637-4 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement numéro 637 - Règlement relatif au stationnement – RMH 330 ».

ADOPTÉE

2019-06-088 **7.1.3** **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 656 / RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO 636 - (RMH 450-2019)**

Le conseiller monsieur Yves de Repentigny présente et dépose le projet de règlement numéro 656 remplaçant le règlement sur les nuisances numéro 636 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2019-06-089 **7.1.4** **PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

ADOPTÉE

2019-06-090 **7.2.1** **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent trente et un mille trois cent cinquante-quatre dollars et soixante-huit cents (331 354,68 \$).

ADOPTÉE

**2019-06-091 7.2.2 TAXE SPÉCIALE D'EAU - PISCINE / MATRICULE 6527 97 9100 /
REMBOURSEMENT**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE soit versé un montant de mille cinq dollars (1 005 \$) représentant les sommes perçues par la Municipalité relatives à une taxe spéciale d'eau de piscine sur le compte de taxes municipales du propriétaire de l'immeuble dont le numéro de matricule est le 6527 97 9100.

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES
SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

2019-06-092 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 11 juin 2019 à 19 h 51.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière